FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Date d'édition/Date de révision : 4 Novembre 2024 Version : 2

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

Code du produit : 12204DF0001

Autres moyens d'identification

00392701; 00392702; 00392704; 00418812

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

: Product.Stewardship.EMEA@ppg.com

Utilisations identifiées

Peinture professionnelle, pinceau/rouleau intérieur

Professional spray painting, outdoor (with or without respiratory protection)

Peinture professionnelle, pinceau/rouleau extérieur

Professional spray painting, indoor (with or without respiratory protection)

Utilisation du produit

: Usage grand-public, Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation, Application par d'autres méthodes que la pulvérisation..

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PG Coatings Nederland B.V. Oceanenweg 2 1047 BB Amsterdam Netherlands

+31 (0)297 541234 Fax: +31 (0)297 541806

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS

Contact national

PPG AC - France Immeuble Union Square 1, Rue de l'Union CS10055

92565 RUEIL MALMAISON CEDEX

France

Tel: +33(0)1.57.61.03.20 Fax: +33(0)1.57.61.01.70

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59 (Association ORFILA, organisme agréé prévu au 4ème alinéa de l'article L231-7 du code du travail)

| French (FR) | France | France | 1/24 |
|-------------|--------|--------|------|
| | | | |

CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

kin Sens. 1, H317

☑e produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

Généralités

: Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à

disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention

: Porter des gants de protection. Éviter de respirer les vapeurs.

Intervention

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements

contaminés et les laver avant réutilisation.

Stockage

: Non applicable.

Élimination

: Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales,

régionales, nationales, et internationales.

7102, P101, P280, P261, P302 + P352, P333 + P313, P362 + P364, P501

Éléments d'étiquetage

supplémentaires

: Non applicable.

: Non applicable.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et

à l'utilisation de certaines

substances et

préparations dangereuses et de certains articles

dangereux

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture

de sécurité pour les

enfants

Avertissement tactile de

danger

: Non applicable.

: Non applicable.

2.3 Autres dangers

| French (FR) | France | France | 2/24 |
|-------------|--------|--------|------|
| () | | | |

CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Le produit répond aux critères PBT ou vPvB

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges : Mélange

| Nom du produit/ composant | Identifiants | % en poids | Classification | Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA | Туре |
|---|---|---------------|--|--|------|
| 7,2-benzisothiazol-3(2H)- one | CE: 220-120-9 CAS: 2634-33-5 Indice: 613-088-00-6 | <0.10 | Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 2, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 | ETA [oral] = 450 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.21 mg/ I Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.036% M [aigu] = 1 M [chronique] = 1 | [1] |
| pyrithione zincique | REACH #: 01-2119511196-46 CE: 236-671-3 CAS: 13463-41-7 Indice: 613-333-00-7 | <0.010 | Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H330 Eye Dam. 1, H318 Repr. 1B, H360D STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 | ETA [oral] = 221 mg/kg ETA [inhalation (poussières et brouillards)] = 0.14 mg/ I M [aigu] = 1000 M [chronique] = 10 | [1] |
| masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol- 3-one (3:1) | REACH #: 01-2120764691-48 CE: 911-418-6 CAS: 55965-84-9 Indice: 613-167-00-5 | <0.0015 | Acute Tox. 3, H301 Acute Tox. 2, H310 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 EUH071 | ETA [oral] = 53 mg/kg ETA [dermique] = 50 mg/kg ETA [inhalation (vapeurs)] = 0.5 mg/l Skin Corr. 1C, H314: C ≥ 0.6% Skin Irrit. 2, H315: 0.06% ≤ C < 0.6% Eye Dam. 1, H318: C ≥ 0.6% Eye Irrit. 2, H319: 0.06% ≤ C < 0.6% Skin Sens. 1, H317: C ≥ 0.0015% M [aigu] = 100 M [chronique] = 100 | [1] |
| | | | Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus. | | |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

<u>Type</u>

| French (FR) | France | France | 3/24 |
|-------------|--------|--------|------|
| | | | |

Code : 12204DF0001 Date d'édition/Date de révision : 4 Novembre 2024

CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Les codes SUB représentent les substances sans numéro de CAS enregistré.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en

maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel

immédiatement à un médecin.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en

cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la

respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au

savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants

ni de diluants.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Mucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de

pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés

avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

Ingestion: Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le

traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Traitements spécifiques: Pas de traitement particulier.

French (FR) France France 4/24

CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

: Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

oxydes de carbone oxyde/oxydes de métal Formaldéhyde.

5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

| French (FR) | France | France | 5/24 |
|-------------|--------|--------|------|
|-------------|--------|--------|------|

Code : 12204DF0001 CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR Date d'édition/Date de révision : 4 Novembre 2024

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

 Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Evêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 5 à 35°C (41 à 95°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 concernant les matériaux incompatibles avant manipulation ou utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2 pour utilisations identifiées.

| French (FR) | France | France | 6/24 |
|-------------|--------|--------|------|
| | | | |

Code : 12204DF0001

Date d'édition/Date de révision

: 4 Novembre 2024

CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL

| Nom du produit/composant | Type | Exposition | Valeur | Population | Effets |
|--|------|-------------------------|---------------------|------------------------|------------|
| 7,2-benzisothiazol-3(2H)-one | DNEL | Long terme Voie cutanée | 0.345 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Long terme Voie cutanée | 0.966 mg/kg bw/jour | Opérateurs | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 1.2 mg/m³ | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 6.81 mg/m³ | Opérateurs | Systémique |
| pyrithione zincique | DNEL | Long terme Voie cutanée | 0.01 mg/kg bw/jour | Opérateurs | Systémique |
| masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | DNEL | Long terme Inhalation | 0.02 mg/m³ | Population générale | Local |
| | DNEL | Long terme Inhalation | 0.02 mg/m³ | Opérateurs | Local |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 0.04 mg/m³ | Population générale | Local |
| | DNEL | Court terme Inhalation | 0.04 mg/m³ | Opérateurs | Local |
| | DNEL | Long terme Voie orale | 0.09 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |
| | DNEL | Court terme Voie orale | 0.11 mg/kg bw/jour | Population générale | Systémique |

PNEC

PNEC - Non disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

| F | rench (FR) | France | France | 7/24 |
|---|------------|--------|--------|------|
| | , | | | |

: 12204DF0001

Date d'édition/Date de révision : 4 Novembre 2024

CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'hygiène

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

Protection des mains

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166.

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants. Gants recommandés sont basé sur le solvant le plus commun dans ce produit. Pour un contact prolongé ou fréquement répété, des gants de classe de protection 6 (temps de rupture supérieur à 480 minutes selon la norme EM 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 2 ou classe supérieure (temps de rupture supérieur à 30 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

Gants

caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, PVC, Viton®

Protection corporelle

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Porter un masque respiratoire conformément à la norme EN140. Type de filtre: filtre de vapeurs organiques (Type A) et à particules P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

France 8/24 French (FR) **France**

CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont celles de la température et de la pression normales, sauf indication contraire.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide. Couleur : Diverses

: Légère odeur. [Faible] Odeur

Point de fusion/point de

congélation

: Indéterminé.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et intervalle

: >37.78°C

d'ébullition

Inflammabilité

: Indéterminé. Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Limites inférieure et supérieure d'explosion Non disponible.

Point d'éclair

: Vase clos: Non applicable.

Température d'auto-

inflammabilité

: Non disponible.

Température de décomposition

: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir

Section 7).

pН

Viscosité

: Dynamique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (température ambiante): Non disponible.

Cinématique (40°C): >21 mm²/s

Viscosité : > 100 s (ISO 6mm)

Solubilité

| Support | Résultat |
|--------------|-----------------------|
| l'eau froide | Partiellement soluble |

Coefficient de partition noctanol/eau (log Pow)

: Non applicable.

Pression de vapeur

| | Pression de vapeur à 20 °C | | | Pression de vapeur à 50 °C | | |
|--------------------|----------------------------|-----|---------|----------------------------|-----|---------|
| Nom des composants | mm Hg | kPa | Méthode | mm Hg | kPa | Méthode |
| eau | 17.5 | 2.3 | | | | |

Densité relative 1.28

Caractéristiques particulaires

Taille des particules moyenne : Non applicable.

9.2 Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés explosives : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange de vapeur

ou de poussière avec l'air est possible.

: Le produit ne présente pas de danger d'oxydation. Propriétés comburantes

Aucune information additionnelle.

| French (FR) | France | France | 9/24 |
|-------------|--------|--------|------|
| | | | |

Code : 12204DF0001 Date d'édition/Date de révision : 4 Novembre 2024

CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit

ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

: Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

: Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à

des températures élevées.

Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

10.5 Matières incompatibles

: Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement

exothermiques: agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Selon les conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières

suivantes : oxydes de carbone Formaldéhyde. oxyde/oxydes de métal

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|---|--|---------|-----------|------------|
| 7,2-benzisothiazol-3(2H)-one | CL50 Inhalation Poussière et brouillards | Rat | 0.21 mg/l | 4 heures |
| | DL50 Voie orale | Rat | 450 mg/kg | - |
| pyrithione zincique | CL50 Inhalation Poussière et brouillards | Rat | 0.14 mg/l | 4 heures |
| | DL50 Voie cutanée | Lapin | >2 g/kg | _ |
| | DL50 Voie orale | Rat | 177 mg/kg | - |
| masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) | DL50 Voie orale | Rat | 53 mg/kg | - |

Estimations de la toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Irritation/Corrosion

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|--------------------------|-----------------------------|---------|-----------|------------|-------------|
| yrithione zincique | Yeux - Opacité de la cornée | Lapin | 4 | 24 heures | 24 heures |

Conclusion/Résumé

Peau : paprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Yeux : paprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Respiratoire : paprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

| French (FR) France France 10/24 | | French (FR) | France | France | 10/24 |
|---------------------------------|--|-------------|--------|--------|-------|
|---------------------------------|--|-------------|--------|--------|-------|

Code : 12204DF0001 Date d'édition/Date de révision : 4 Novembre 2024

CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

| Nom du produit/composant | Voie d'exposition | Espèces | Résultat |
|------------------------------|----------------------|---------|---------------|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one | peau | cobaye | Sensibilisant |

Conclusion/Résumé

Peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. Respiratoire

Mutagénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

parès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

parès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

paprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom du produit/composant | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|--------------------------|-------------|----------------------|----------------|
| pyrithione zincique | Catégorie 1 | - | - |

Conclusion/Résumé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Danger par aspiration

paprès les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

: Non disponible.

Informations sur les voies

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion

: Peut provoquer une allergie cutanée. Contact avec la peau

Contact avec les yeux : Aucun effet important ou danger critique connu. Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique. : Aucune donnée spécifique. Ingestion

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Contact avec la peau

> irritation rougeur

Contact avec les yeux : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

Exposition prolongée

Effets potentiels

: Aucun effet important ou danger critique connu.

immédiats

Effets potentiels différés : Aucun effet important ou danger critique connu.

France 11/24 French (FR) **France**

Code : 12204DF0001 Date d'édition/Date de révision : 4 Novembre 2024

CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors

d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la : Aucun effet important ou danger critique connu. **reproduction**

Autres informations : Contains isothiazolinones. May cause allergic reaction. Contient une substance qui

peut émettre du formaldéhyde si elle est conservée au-delà de sa durée de

conservation et / ou pendant la réticulation si ces températures sont supérieures à 60 $^{\circ}$ C / 140 $^{\circ}$ F.

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

11.2.2 Autres informations

Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

√n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Le mélange a été évalué selon la méthode de la somme de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement, mais il contient une ou plusieurs substances dangereuses pour l'environnement. Voir Rubrique 3 pour plus de détails.

12.1 Toxicité

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Exposition |
|------------------------------|----------------------------|--------------------|------------|
| 7,2-benzisothiazol-3(2H)-one | Aiguë CE50 0.11 mg/l | Algues | 72 heures |
| , , | Aiguë CE50 2.9 mg/l | Daphnie | 48 heures |
| | Aiguë CL50 2.15 mg/l | Poisson | 96 heures |
| | Chronique NOEC 0.0403 mg/l | Algues | 72 heures |
| pyrithione zincique | Aiguë CE50 5.513 µg/l Eau | Algues - Nitzschia | 96 heures |
| | de mer | pungens | |
| | Aiguë CL50 0.0082 mg/l | Daphnie | 48 heures |
| | Chronique NOEC 1.889 µg/l | Algues - Nitzschia | 96 heures |
| | Eau de mer | pungens | |
| | Chronique NOEC 0.0027 mg/l | Daphnie | 21 jours |

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.2 Persistance et dégradabilité

| Nom du produit/ composant | Test | Résultat | | Dosage | | Inoculum |
|------------------------------|------|--------------------|-------|--------|-----|---------------|
| yrithione zincique | - | 39 % - 28 jours | | - | | - |
| Nom du produit/composant | | Demi-vie aquatique | Photo | lyse | Bio | dégradabilité |
| 1/2-henzisothiazol-3(2H)-one | | 1_ | _ | | No | n facilement |

50%; < 28 jour(s)

Non facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

pyrithione zincique

| French (FR) | France | France | 12/24 |
|-------------|--------|--------|-------|
| | | | |

Code : 12204DF0001 Date d'édition/Date de révision : 4 Novembre 2024

CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

| Nom du produit/composant | LogKoe | FBC | Potentiel |
|------------------------------|--------|-----|-----------|
| 7,2-benzisothiazol-3(2H)-one | 0.7 | - | Faible |
| pyrithione zincique | 0.9 | 0.9 | Faible |

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets

: Ivest recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux

Catalogue Européen des Déchets

| Code de déchets | Désignation du déchet |
|-----------------|---|
| 08 01 12 | déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11 |

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets

: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

| Type d'emballage | | Catalogue Européen des Déchets |
|------------------|----------|--------------------------------|
| Récipient | 15 01 06 | emballages en mélange |

Précautions particulières

: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

| French (FR) France France 13/24 | | French (FR) | France | France | 13/24 |
|---------------------------------|--|-------------|--------|--------|-------|
|---------------------------------|--|-------------|--------|--------|-------|

CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

| | ADR/RID | ADN | IMDG | IATA |
|---|-----------------|--|-----------------|-----------------|
| 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | Non réglementé. | 9006 | Not regulated. | Not regulated. |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | - | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. | - | - |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | - | 9 | - | - |
| 14.4 Groupe d'emballage | - | - | - | - |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non. | Oui. | No. | No. |
| Substances polluantes de l'environnement marin | Non applicable. | Non applicable. | Not applicable. | Not applicable. |

Informations complémentaires

ADR/RID : Non identifié.

ADN : Le produit est uniquement réglementé comme matière dangereuse en cas de transport par navire-

citerne.

IMDG : None identified.IATA : Non identifié.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

| French (FR) | France | France | 14/24 |
|-------------|--------|--------|-------|
| | | | |

CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

 Nom du produit/composant
 Entrée n° (REACH)

 ©HROMATIC INTERIEUR TESTEUR
 3

Étiquetage : Non applicable. **Précurseurs d'explosifs** : Non applicable.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Non inscrit.

COV du produit prêt à l'emploi

: IIA/a. Intérieur mate murs et plafonds (brillant < 25@60°). Valeurs limites de l'UE : 30 g/l

(2010.)

Ce produit contient un maximum de 30 g/l de COV.

Directive Seveso

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

Règlement relatif aux produits : Contient un produit biocide; C(M)IT/MIT (3:1)

biocides

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée

: Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

Références

: Surveillance médicale renforcée ; Décret n°2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ; Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail. ; Décret n° 2004-187 du 26 février 2004 relatif à la mise sur le marché des produits biocides : Décret N. 88-1231 du 29/12/1988 relatif à des substances et préparations vénéneuses.; Décret 95-517 du 15 mai 1997, relatif à la classification des déchets dangereux.; Code du travail article: R231-53.; Code du travail: Ambiance des lieux de travail (aération, assainissement): Art. R 232-5 à R 232-5-14 ; Code du travail: Prévention du risque chimique : Art.R231-51 et R 231-54 à R 231-54-9 ; Code du travail: Prévention des incendies: Art.R232-12-13 à R 232-12-29 et R 233-30 ; Code du travail: dispositions applicables aux femmes: Art. L 234-3 à L 236-6; Code du travail: dispositions applicables aux jeunes travailleurs: Art. L 234-3 à L 236-6; Art: R234-16 ; Code du travail: Installations sanitaires: Art. R 232-2 à R 232-2-7 ; Loi 76-663 du 19 juillet 1976 modifiée et décret d'application du 21 septembre 1977 relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement. ; Tableaux des maladies professionnelles prévues à l'article R461-3 du code du travail

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

IATA = Association international du transport aérien

CHROMATIC INTERIEUR TESTEUR

RUBRIQUE 16: Autres informations

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

| Classification | Justification | | |
|--------------------|-------------------|--|--|
| Skin Sens. 1, H317 | Méthode de calcul | | |

Texte intégral des mentions H abrégées

| ⊮ 301 | Toxique en cas d'ingestion. |
|--------------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H310 | Mortel par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des |
| | yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H360D | Peut nuire au foetus. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite |
| | d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets |
| | néfastes à long terme. |
| EUH071 | Corrosif pour les voies respiratoires. |

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

| TOXIO IIILOGIAI ACC CIACOMICALIONO [CENTOCIN] | |
|---|---|
| Cute Tox. 2 | TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 2 |
| Acute Tox. 3 | TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 3 |
| Acute Tox. 4 | TOXICITÉ AIGUË - Catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU |
| | AQUATIQUE - Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 1 | TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU |
| | AQUATIQUE - Catégorie 1 |
| Eye Dam. 1 | LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - |
| | Catégorie 1 |
| Repr. 1B | TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 1B |
| Skin Corr. 1C | CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1C |
| Skin Irrit. 2 | CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 |
| Skin Sens. 1 | SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1 |
| Skin Sens. 1A | SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A |
| STOT RE 1 | TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - |
| | EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 1 |
| | |

Historique

Date d'édition/ Date de : 4 Novembre 2024

révision

Date de la précédente : 29 Mai 2024

édition

Élaborée par : EHS **Version** : 2

Renonciation

Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasinage et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.

| French (FR) | France | France | 16/24 |
|-------------|--------|--------|-------|
| • • | | | |

Pour une utilisation sûre des mélanges Information à destination des utilisateurs finaux

Titre : Peinture professionnelle, pinceau/rouleau intérieur

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Peinture en intérieur par des professionnels au pinceau ou au rouleau, avec une bonne ventilation générale (portes/fenêtres ouvertes)

Ces informations de sécurité sont liées au no. SWED. : CEPE_PW_04

Catégorie(s) de produits : Revêtements et peintures, solvants, diluants

chimiques

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en intérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

| Activité | Durée | Ventilation | | Respiratoire | Œil | Mains |
|---|---------------------|-------------------------------|---|---|---|--|
| contributrice | maximum | Type | Vitesse d'extraction minimale pour la zone d'utilisation (renouvellements d'air par heure): | | | |
| Préparation de matière pour application | Plus de 4 heures | Bonne ventilation générale | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement | Plus de 4 heures | Bonne ventilation générale | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Application professionnelle de revêtements et d'encres au pinceau ou au rouleau | Plus de 4 heures | Bonne ventilation générale | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies | Plus de 4 heures | Bonne ventilation générale | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Aucune | Aucune |
| Nettoyage | Plus de 4 heures | Bonne ventilation générale | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Gestion des déchets | Plus de 4 heures | Bonne ventilation générale | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |

Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



French (FR) 17/24

Dans le cas où ce produit contient des substances dangereuses pour l'environnement, l'utilisation a été évaluée comme sûre pour l'environnement. L'évaluation est basée sur les paramètres d'exposition décrits pour l'utilisation du produit dans les SPERCs correspondants. Pour la destruction des résidus de produit et des déchets, consulter la rubrique 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

Renonciation

L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

French (FR) 18/24

Pour une utilisation sûre des mélanges Information à destination des utilisateurs finaux

Titre

: Pulvérisation de peinture par des professionnels, en extérieur (sans équipement de protection respiratoire)

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Peinture au pistolet en extérieur par des professionnels pour des applications générales (par ex. décoratives)

Ces informations de sécurité sont liées au no. SWED. : CEPE_PW_05a

Catégorie(s) de produits : Revêtements et peintures, solvants, diluants

chimiques

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en extérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

| | Durée maximum | Ventilation | | Respiratoire | Œil | Mains |
|---|---------------------|--------------|---|---|---|--|
| contributrice | | Туре | Vitesse d'extraction minimale pour la zone d'utilisation (renouvellements d'air par heure): | | | |
| Préparation de matière pour application | Plus de 4 heures | En plein air | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement | Plus de 4 heures | En plein air | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Application professionnelle de revêtements et d'encres par pulvérisation | Plus de 4 heures | En plein air | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies | Plus de 4 heures | En plein air | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Aucune | Aucune |
| Nettoyage | Plus de 4 heures | En plein air | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Gestion des déchets | Plus de 4 heures | En plein air | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |

Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



French (FR) 19/24

Dans le cas où ce produit contient des substances dangereuses pour l'environnement, l'utilisation a été évaluée comme sûre pour l'environnement. L'évaluation est basée sur les paramètres d'exposition décrits pour l'utilisation du produit dans les SPERCs correspondants. Pour la destruction des résidus de produit et des déchets, consulter la rubrique 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

Renonciation

L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

French (FR) 20/24

Pour une utilisation sûre des mélanges Information à destination des utilisateurs finaux

Titre : Peinture professionnelle, pinceau/rouleau extérieur

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Peinture en extérieur par des professionnels au pinceau ou rouleau

Ces informations de sécurité sont liées au no. SWED. : CEPE_PW_06

Catégorie(s) de produits : Revêtements et peintures, solvants, diluants

chimiques

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en extérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

| | Durée | Ventilati | ion | Respiratoire | Œil | Mains |
|---|---------------------|--------------|--|--|---|--|
| contributrice | maximum | Type | Vitesse d'extraction minimale pour la zone d'utilisation (renouvellements d'air par heure) : | | | |
| Préparation de matière pour application | Plus de 4 heures | En plein air | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement | Plus de 4 heures | En plein air | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Application professionnelle de revêtements et d'encres au pinceau ou au rouleau | Plus de 4 heures | En plein air | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies | Plus de 4 heures | En plein air | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Aucune | Aucune |
| Nettoyage | Plus de 4 heures | En plein air | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Gestion des déchets | Plus de 4 heures | En plein air | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |

Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.



French (FR) 21/24

Dans le cas où ce produit contient des substances dangereuses pour l'environnement, l'utilisation a été évaluée comme sûre pour l'environnement. L'évaluation est basée sur les paramètres d'exposition décrits pour l'utilisation du produit dans les SPERCs correspondants. Pour la destruction des résidus de produit et des déchets, consulter la rubrique 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

Renonciation

L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

French (FR) 22/24

Pour une utilisation sûre des mélanges Information à destination des utilisateurs finaux

Titre

: Pulvérisation de peinture par des professionnels, en intérieur (avec équipement de protection respiratoire)

Ce document est destiné à communiquer les conditions pour une utilisation sûre du produit et devrait toujours être lu en parallèle avec la fiche de données de sécurité et les étiquettes du produit.

Description générale du procédé couvert

Peinture au pistolet en intérieur par des professionnels pour applications spécialisées, avec bonne ventilation générale de la pièce, plus une protection respiratoire

Ces informations de sécurité sont liées au no. SWED. : CEPE PW 03b

Catégorie(s) de produits : Revêtements et peintures, solvants, diluants

chimiques

Conditions de fonctionnement

Lieu d'utilisation : Utilisation en intérieur

Mesures de gestion des risques (RMM)

| Activité | Durée | Ventilation | | Respiratoire | Œil | Mains |
|---|---------------------|-------------------------------|---|---|---|--|
| contributrice | maximum | Type | Vitesse d'extraction minimale pour la zone d'utilisation (renouvellements d'air par heure): | | | |
| Préparation de matière pour application | Plus de 4 heures | Bonne ventilation générale | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Chargement du matériel d'application et manipulation des éléments peints avant durcissement | Plus de 4 heures | Bonne ventilation générale | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Application professionnelle de revêtements et d'encres par pulvérisation | Plus de 4 heures | Bonne ventilation générale | 3 - 5 | Porter un appareil respiratoire conforme à EN140 avec un facteur de protection caractéristique d'au moins 10. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Formation de film - séchage forcé, étuvage et autres technologies | Plus de 4 heures | Bonne ventilation générale | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Aucune | Aucune |
| Nettoyage | Plus de 4 heures | Bonne ventilation générale | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |
| Gestion des déchets | Plus de 4 heures | Bonne ventilation générale | 3 - 5 | Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications. | Utiliser une protection oculaire homologuée EN 166. | Porter des gants adaptés homologués EN 374. |

Consulter la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité pour les spécifications.

French (FR) 23/24



Dans le cas où ce produit contient des substances dangereuses pour l'environnement, l'utilisation a été évaluée comme sûre pour l'environnement. L'évaluation est basée sur les paramètres d'exposition décrits pour l'utilisation du produit dans les SPERCs correspondants. Pour la destruction des résidus de produit et des déchets, consulter la rubrique 13 de la Fiche de Données de Sécurité.

Renonciation

L'information contenue dans cette fiche d'information pour une utilisation sûre des mélanges est basée sur les données fournies par le fournisseur de substance, pour les substances du produit ayant fait l'objet d'une évaluation de la sécurité chimique au moment de la rédaction. Elle ne garantit pas l'utilisation sûre du produit et ne remplace aucune évaluation des risques professionnels requise par la législation. Lors de l'élaboration des consignes de manipulation pour les salariés, les fiches SUMI devraient toujours être considérées en association avec la FDS et l'étiquette du produit.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour tout dommage, quel qu'en soit le type, qui serait la conséquence directe ou indirecte d'actes et/ou de décisions basés (partiellement) sur le contenu de ce document.

French (FR) 24/24